



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 01/ONDH/2021
(Séance publique)

Le **1^{er} novembre 2021 à 10h**, il sera procédé, dans les bureaux de l'ONDH, sis au Complexe Administratif et Culturel de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation, Immeuble A2, Avenue Allal Al Fassi, Madinat Al Irfane, Hay Riyad - Rabat, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif à la **maintenance préventive et curative des équipements et installations techniques en deux (02) lots**.

Lot 1 : Maintenance de l'installation téléphonique ;

Lot 2 : Maintenance des photocopieurs et des fax ;

NB : le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives ou Unions des Coopératives et aux Auto-Entrepreneurs.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'ONDH, sis au Complexe Administratif et Culturel de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation, Immeuble A2, Avenue Allal Al Fassi, Madinat Al Irfane, Hay Riyad - Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- **Lot 1** : Quinze mille huit cent quarante Dirhams TTC (**15 840,00 DH**) ;

- **Lot 2** : Quatorze mille cent soixante Dirhams TTC (**14 160,00 DH**) ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis, contre récépissé, à l'adresse sus-indiquée ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;

- Soit déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma ;

- Soit les remettre, au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 10, 11, 12 et 13 du règlement de la consultation.

En application des dispositions de l'article 6 de l'Arrêté du ministre de l'Economie et des Finances n° 3011-13 du 24 Di al hijja 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 156 du Décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatifs aux marchés publics, le présent appel d'offres est réservé aux Petites et Moyennes Entreprises Nationales, aux Coopératives ou Unions des Coopératives et aux Auto-Entrepreneurs, ainsi les concurrents doivent présenter les pièces complémentaires prévues dans l'article 4 de l'arrêté précité et dans l'article 11 du règlement de la consultation.